



© SENIORS FOR SOCIAL ACTION (ONTARIO)

APPEL À L'ACTION! – LA CLIMATISATION DANS LES ESLD

Le 27 mai 2021

Il est temps de demander à notre gouvernement provincial de rendre des comptes quant à sa promesse très minime au sujet de la climatisation dans les établissements de soins de longue durée. La ministre des Soins de longue durée a largement vanté la décision de donner des millions de dollars aux entreprises qui gèrent les ESLD pour qu'elles aménagent un milieu « climatisé » à 26 degrés dans au moins un secteur de chaque établissement.

Ce que nous vous demandons de faire

À votre prochaine visite à un établissement, vérifiez si la température dans les aires communes et les chambres individuelles est à 26 degrés ou moins. Prenez note de la date, de l'heure, de l'endroit dans l'établissement et de la température. *Si vous avez l'impression d'avoir chaud, c'est qu'il fait plus que 26 degrés!*

Déposez une plainte auprès du ministère des Soins de longue durée
Appelez la ligne ACTION des Soins de longue durée : 1-866-434-0144 (sans frais)
Heures de service : 8h30-19h, 7 jours sur 7

Renseignements à donner

Donnez le plus de renseignements possibles au sujet du problème. Il sera ainsi plus facile pour le foyer ou le ministère des Soins de longue durée de s'occuper de votre plainte.

Veillez inclure les renseignements suivants :

- **Nom du foyer**
- **Adresse du foyer (y compris la ville)**
- **Description de la situation (le sujet de préoccupation est-il un problème courant?)**
- **Dans le cas d'un incident précis : où et quand s'est-il produit (p. ex. à l'intérieur ou à l'extérieur du foyer)?**
- **Qui a été touché?**
- **Quelles mesures voudriez-vous voir le foyer prendre pour régler votre plainte?**

Nous voulons voir le gouvernement rendre des comptes. Veuillez demander le nom de la personne à qui vous vous adressez. Informez-nous de votre plainte –

seniorsactionontario@gmail.com